



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 23 septembre 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et à Monsieur le ministre de la Culture.

Récemment, plusieurs pays, dont la Slovénie, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Espagne ont annoncé qu'ils boycotteraient le Concours Eurovision de la chanson, si Israël y est participait. Au-delà d'être un concours musical, l'Eurovision est un événement culturel européen d'envergure mondiale. C'est pourquoi son organisation et ses valeurs doivent s'aligner sur les principes fondamentaux des droits humains et de la dignité humaine. Or, l'État d'Israël fait l'objet d'une enquête pour crimes de génocide et ses bombardements aveugles de Gaza se poursuivent.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Le gouvernement estime-t-il qu'Israël pourrait utiliser l'Eurovision comme une plateforme de blanchiment et de normalisation culturelle, ce qui serait contraire à l'esprit de cet événement ? Comment le gouvernement juge-t-il l'impact de la participation d'Israël à l'Eurovision sur l'opinion publique nationale et internationale ?
- Le gouvernement envisage-t-il d'intervenir pour interdire la participation d'Israël – un État faisant face à de graves accusations internationales ?
- Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il si l'État d'Israël n'est pas exclu de l'Eurovision ? Le gouvernement envisage-t-il d'intervenir auprès de RTL Group au sujet du boycott de l'Eurovision à Vienne par le Luxembourg ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Ben Polidori
Député